

Lemoine, Avot, Laurent Flavien, Caumette, Fouan, Courty,
Courtin, Tricelet, Nivoit, Petit, Lhotelain, Laurent G.
Secrétaire : M. Nivoit.

L'Assemblée ainsi constituée,
M. le Président communique au Conseil mun-
cipal une demande de M. Rieger Henry, de cette
commune, tendant à obtenir une dispense de la pé-
riode d'exercice de 13 jours à titre de soutien de famille.

Le Conseil municipal, Considérant que M. Rieger
a quatre enfants, et qu'il n'a que son emploi d'ou-
vrier de filature pour subvenir aux dépenses d'entretien
de sa famille;

Considérant en outre qu'il lui est impossible
de se faire remplacer pendant l'accomplissement
de la période d'exercice et qu'il pourrait perdre sa
place;

Donne un avis favorable à la demande, et
prie l'Autorité militaire de vouloir bien considérer M.
Rieger comme indispensable soutien de famille.

En ont Signé :
M. Lhotelain Deliaumont Courtin
Fouan Laurent Nivoit Petit
Avot Ch. Laurent Courty
Tricelet Lhotelain

Chemin de fer
Institut local
Avis sur l'emplacement
de la gare.

L'An mil neuf cent dix, le Vingt quatre mai,
le Conseil municipal s'est réuni, à quatre heures
du soir à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence
de M. Létippe Emile, adjoint au Maire, et pour
l'empêchement de celui-ci.

Présents, M. M. D^r Fröhlicher, Deliaumont,
Lemoine, Avot, Laurent Fl., Caumette, Fouan, Courty, Cou-
rtin, Tricelet, Nivoit, Petit, Lhotelain, Laurent G.
Secrétaire : M. Nivoit.

L'Assemblée ainsi constituée,
Sur la proposition de M. le Président, le
Conseil municipal s'est rendu sur les lieux pour exa-
miner si l'emplacement de la Gare, tel qu'il
a été proposé par l'Administration, ne donnerait pas

lieu à quelques observations.

Après un examen attentif,
Le conseil municipal, considérant que la
construction et l'entretien des chemins qui aboutis-
sent à la Gare, occasionneraient à la commune
une assez grosse dépense;

Qu'il serait préférable de choisir un
placement plus rapproché de la Route de St-Erme
de façon à éviter la construction d'un chemin
c'est trop long;

considérant, d'autre part, qu'il y aurait
intérêt pour la commune à tenir compte de
l'élément militaire du camp, et à donner satis-
faction à la commune de La Selve;

Demande :

1^o. Que la Gare soit placée sur le côté
Oroit de la Route de Sissonne à St-Erme, et
à proximité de cette route, comme l'indique le
plan ci-joint;

2^o. Qu'une halte soit établie à l'extrémité
de la Rue de La Selve, pour permettre à l'élément
militaire et aux habitants de la commune de La
Selve, de prendre le train sans bagages.

Le conseil municipal, en égard aux
sacrifices qu'il a consentis en vue de la construc-
tion du chemin de fer projeté, se croit autorisé
à formuler ces revendications, et cela dans le but
de donner la plus grande satisfaction possible à
la commune de Sissonne et à tous ceux à qui
le chemin de fer pourra être utile.

Et ont signé :

M. Lefebvre

M. Gouvy

M. Peltz

M. Demouge
M. Vincet
M. Tourn

M. Delamare

M. Gaudent

M. P. P. P.

M. Courty

M. Courty

M. Courty

M. Courty

M. Courty

M. Courty

M. Courty

M. Courty

Du 4 Juin 1906.

Session de Mai 1906.

L'An mil neuf cent-six, le quatre juin